

Bernard JOUANNEAU

Avocat à la Cour
14 rue Hautefeuille 75006 Paris
Tél: 01 56 31 11 60 **Fax**: 01 56 31 09.11.

E. mail : cabinet.jouanneau@wanadoo.fr

Paris le 15 mars 2007

TELECOPIE

Nos Réf.

Commission des libautés civi ls

M^r Ryszard Le Groot.

Cher Monsieur

Ici le texte que je souhaitais voir
distribué avant mon intervention lors
de l'assemblée du lundi 19 mars

Ce n'est pas le texte de mon intervention
qui sera beaucoup plus brève, mais un
document de réflexion qui me semble encore
l'actualité et utile à nos travaux,

LE GENOCIDE EST UNE NEGATION

Par. Bernard JOUANNEAU
Avocat

Président de MEMOIRE
2000.

Que sait-on communément du génocide ?

Que c'est une sorte de crime contre l'humanité.

Que c'est une notion, une incrimination relativement récente. La maladie du XXème siècle.

Qu'il s'en est produit en plusieurs endroits de la planète, avant même qu'on en ait défini le concept - Que c'est un crime imprescriptible et après?

Qui d'entre nous pourrait ici à la volée en donner une définition?

Qui sait combien de pays ont ratifié la Convention sur la répression et la prévention du génocide et ont adopté dans leur Loi l'incrimination?

Qui pourrait dire si un seul état, une seule organisation criminelle, une seule personne a déjà été condamnée pour ce crime de génocide?

Qui pourrait définir les moyens dont s'est dotée la Communauté Internationale pour épargner ou guérir l'humanité de ce cancer?

On entend dire ça et là,

Qu'il faut tout faire pour éviter que cela ne se reproduise.

Qu'il ne faut pas abuser du terme et évoquer le crime de génocide à tout propos.

Qu'il y a un danger de banalisation des génocides du passé à s'empresse d'en reconnaître l'existence là où on n'est pas vraiment sûr qu'il s'en soit commis.

Mais c'est à peu près tout.

Alors, naturellement, on se tourne vers les juristes et on leur demande de qualifier, de définir et en même temps on se méfie d'eux, tant le terrain est sensible et douloureux.

Mais après tout, ça ne coûte rien de leur donner la parole, d'autant qu'elle est courte et qu'elle n'a pas suscité beaucoup de travaux de Doctrine.

La réforme de notre code pénal de 1994 nous en a offert la définition que voici:

Constitue un génocide le fait, en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, de commettre ou faire commettre à l'encontre de membres de ce groupe, l'un des actes suivants:

- atteinte volontaire à la vie
- atteinte grave à l'intégrité physique
- soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe
- mesure visant à entraver les naissances
- transfert forcé d'enfants

Cette définition figure au chapitre 1er du titre I qui porte lui-même le titre "Des crimes contre l'humanité". Elle est suivie du chapitre II intitulé "Des autres crimes contre l'humanité".

On doit en déduire que pour le législateur français, le génocide est un des crimes contre l'humanité.

Quels sont donc les autres ?

La déportation, la réduction ou esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile.

Il y aurait beaucoup à dire sur les nuances qui distinguent les uns et les autres. Retenons pour l'instant, et sur un plan légal et juridique:

Que le génocide atteint le groupe tandis que les crimes contre l'humanité atteignent les personnes,

Que le génocide implique l'existence préalable d'un plan concerté alors que le crime contre l'humanité n'implique que la relation avec une idéologie qui n'a pas forcément été concrétisée ni programmée en un plan concerté,

Au delà de la simple définition du crime de génocide et des crimes contre l'humanité, le Code Pénal Français a édicté des règles spéciales qui ne sont pas applicables aux autres crimes notamment quant à la prescription.

En effet, ces crimes sont, par nature, **imprescriptibles**,

- les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement de crimes contre l'humanité, donc de génocide, sans toutefois que l'Etat puisse figurer au banc des accusés,
- enfin, l'ordre de la Loi ou de l'autorité publique ne peuvent justifier la commission de tels crimes.

LE DROIT NE REpond PAS A LA QUESTION OU L'IMPUISSANCE DE L'ETAT DE DROIT

On va voir que ce régime juridique du génocide selon le Droit Français s'inspire largement du Droit International qu'il a cherché à perfectionner.

Mais la contribution des juristes à la définition du génocide est toujours suspecte, les diplomates et les politiques la trouvent dangereuse et les victimes insuffisante.

Le mot et le concept de génocide sont devenus d'usage courant.

Est-ce seulement un effet de mode inspiré par les médias, ou rendent-ils compte d'une véritable résurgence du phénomène en dépit des efforts de la Communauté Internationale pour en prévenir la commission ?

La question se pose effectivement de l'usage même du terme en présence d'une inflation dans l'usage médiatique du concept et du mot même de génocide.

Les juristes ne sont pas les seuls à avoir le monopole ou le privilège de la définition du concept.

Les historiens, les linguistes, les philosophes, les journalistes, mais aussi les victimes ont sans doute leur mot à dire et il est intéressant de les écouter.

CEUX QUI ONT VOIX AU CHAPITRE

La question est d'autant plus difficile à résoudre, qu'elle met en présence des personnes et des gouvernements qui n'ont ni le même point de vue, ni le même objectif,

* **des victimes actuelles** qui demandent à la fois justice et mémoire et revendiquent l'attention et la considération qu'elles méritent pour avoir vécu un génocide dans l'indifférence,

* **la communauté internationale** qui a du mal à intégrer l'idée qu'un ou plusieurs génocides modernes aient pu avoir lieu qui ressemblent au modèle qui a servi à l'élaboration des règles et conventions qui les régissent,

* **les Etats souverains**, belligérants ou non qui, dans la lutte pour leur indépendance, leur hégémonie ou leur pouvoir, se défendent des accusations lancées par la presse,

* **les organisations non gouvernementales** présentes sur le terrain qui nous rapportent les échos des horreurs qui s'accomplissent sous leurs yeux,

* **les opinions publiques** promptes à s'enflammer devant le spectacle de la misère ainsi engendrée, mais aussi promptes à s'endormir dès lors qu'il s'agit d'en rechercher les causes.

Sans compter les victimes des génocides passés qui, au nom du respect de l'intégrité de leur mémoire, exercent un contrôle, voire une censure vigilante sur l'emploi du mot qu'elles se sont appropriées quelque fois au point de l'accaparer et de contester aux autres le droit de l'utiliser.

Pour peu que la polémique s'en mêle, on aura tôt fait de suspecter dans la démarche des victimes actuelles qui souhaitent voir reconnaître les épreuves qu'elles subissent une démarche négationniste des génocides antérieurs noyés dans un amalgame trompeur, d'entretenir à l'égard des victimes des génocides du passé (arméniens, juifs et tziganes) une intention négationniste à l'égard des nouveaux génocides.

Aux uns, on reprochera un abus de langage tout en se déclarant apitoyé par leurs souffrances, aux autres on reprochera une volonté d'exclusion et de repli sur la mémoire et le souvenir.

POUR AUTANT LES 'AUTRES' NE SONT PAS CONDAMNES AU SILENCE

Chacun mesure que la position raisonnable ne peut être d'un bord ou de l'autre. Faut-il pour autant renoncer à la discussion parce que la distance est infranchissable entre la connaissance qui provient de l'épreuve vécue et celle qui procède de l'approche attentive et respectueuse de l'esprit ?

C'est Elie WIESEL qui s'exprime en ce sens. Y aurait-il une incapacité, une impuissance à définir la chose, faute de l'avoir vécue ? : *"qui n'a pas vécu l'événement jamais ne le connaîtra, et qui l'a vécu, jamais ne le dévoilera. Pas vraiment. Pas jusqu'au fond"* ou encore *"on ne peut penser l'impensable - ni dire l'indicible"*.

On ne peut manquer d'observer que ce discours qui peut être tenu par toutes les victimes des génocides aboutit à opposer les survivants du génocide repliés sur leurs souvenirs et le culte de leur mémoire à ceux qui tentent d'y accéder comme un mode d'accès de tous à l'expérience d'autrui au profit d'une hypertrophie de la mémoire envisagée comme la culture du souvenir entretenu par les seules victimes... culte dont seraient exclus les autres... tous les autres... ceux qui "ne peuvent pas comprendre". D'un côté, il y aurait ceux qui ont souffert et de l'autre côté ceux qui n'ont pas souffert ou qui ont souffert d'autre chose qui serait incomparable, presque même une culpabilité d'autrui entretenue au nom de la commission collective du crime absolu par ses agents perpétrateurs et ses spectateurs passifs.

Ainsi, l'humanité serait-elle divisée entre les victimes et les bourreaux et les victimes elles-mêmes se subdiviseraient elles en fonction de la hiérarchie entre les crimes qu'elles ont dû subir; les autres étant obligés de s'incliner devant la prééminence dans cet ordre hiérarchique du génocide juif et à la limite, autorisés à cultiver leur mémoire en entretenant séparément le souvenir de leur propre spécificité, bref, chacun pour soi, chacun chez soi, à la condition de ne pas empiéter sur le domaine réservé à l'autre.

Qui ne perçoit qu'il y a dans cette conception -forcément caricaturale et grossière pour les besoins de la réflexion et de la discussion- une injustice, une exagération, en même temps qu'un geste de désespoir pour l'humanité et pour la jeunesse ?

L'APPROCHE PAR LE VOCABULAIRE

Alors, il faut absolument chercher à comprendre.

"Voir et savoir" pour reprendre l'expression de Lanzman. Entrer dans la réalité des choses avant d'utiliser les mots qui, par leur généralité et leur vocation à véhiculer des concepts plus que la réalité; s'informer mutuellement et écouter pour éviter le piège des mots et se nourrir de la complexité de la pensée; écouter la recommandation de TERNON: (1)

"Celui qui tente avec douleur et respect dans la connaissance comme dans la compassion d'en parler, doit passer une première épreuve, celle des mots".

Plusieurs néologismes ont été utilisés pour désigner la chose: **populicide**, **démocide**, **ethnocide** qui rendent compte des hésitations et indéterminations de la pensée, et pour les juifs déjà la querelle de vocabulaire retient l'attention.

1 - la solution finale (Endlösung en Allemand) dans le langage codé des nazis qui sont les premiers à avoir dénommé l'innommable tout en cherchant à en occulter le sens dans une démarche négationniste qui signifiait l'extermination des juifs mais qui reste équivoque en raison de la querelle entre les intentionnalistes et les fonctionnalistes.

2 - L'extermination des juifs qui est apparue dans la littérature après la procès de Nuremberg.

3 - Le judéocide proposé après la libération des camps lorsque les linguistes et les juristes se sont penchés sur la recherche du verbe:

4 . L'Holocauste (avec H majuscule pour spécifier son unicité) terme d'origine grec signifiant "sacrifice"... "ce qui est offert en sacrifice" en réminiscence d'Abraham, employé aux USA après la diffusion du film du même nom.

5. La shoah en hébreu, "catastrophe" ,"destruction" qui présente l'avantage par référence aux travaux de Lanzman et de R. Hilberg, d'utiliser un mot hébreu mais dont la signification ne rend pas compte des éléments constitutifs du génocide.

6 - Le génocide apparue le 18 octobre 1945 dans l'acte d'accusation du T.M.I de Nuremberg selon lequel *les inculpés se livrèrent au génocide délibéré et systématique, c'est-à-dire à l'extermination de groupes raciaux et nationaux parmi la population civile de certains territoires occupés afin de détruire des races ou classes déterminées de populations et de groupes nationaux raciaux ou religieux particulièrement les juifs, les polonais, les tziganes.*

Mais outre qu'il ne fut pas retenu par le jugement, il ne met pas l'accent sur la spécificité idéologique du concept.

Force est de constater que le mot ni le concept n'existaient avant dans le langage et que la chose a provoqué la conceptualisation.

1- In "l'Etat Criminel" les Génocides au XX^e siècle

L'ORIGINE DU CONCEPT ET DU VERBE

Historiquement, le terme de génocide apparaît pour la première fois en 1944 dans l'ouvrage de Raphaël LEMKIN, Professeur à l'Université de Yale, qui comporte un chapitre intitulé "génocide". Cet ouvrage est consacré à l'occupation des puissances de l'Axe en Europe.

"Par "génocide" nous entendons la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique... Génocide implique un plan coordonné de différentes actions visant à détruire les fondements essentiels de la vie des groupes nationaux pour anéantir ces groupes eux-mêmes. Les objectifs d'un tel plan seraient la désintégration des institutions politiques et sociales, de la culture, de la langue, des sentiments nationaux, de la religion et de la vie économique des groupes nationaux et la destruction de la sécurité personnelle de la liberté, de la santé et de la dignité et même des vies des individus qui appartiennent à de tels groupes.

Le génocide est dirigé contre le groupe national en tant qu'entité, et les actions qu'il entraîne sont menées contre des individus non en raison de leurs qualités individuelles, mais parce qu'ils sont membres d'un groupe national".

Juriste d'une rare clairvoyance LEMKIN élaborait le concept qui devait donner naissance au Droit International Pénal (même s'il n'intègre pas expressément dans sa définition l'extermination planifiée de tous les membres du groupe).

Juridiquement, les travaux de l'ONU n'ont trouvé leur expression définitive qu'en 1948, après le procès de Nuremberg qui ne mit pas l'accent sur les crimes contre l'humanité mais sur les crimes de guerre et les crimes contre la paix, dans la convention sur la prévention et la répression du crime de génocide.

Dès 1946 (11 décembre 1945 résolution 96) les Nations Unis définissent le génocide comme, *"le refus du droit à l'existence de groupes humains entiers...* (Résolution 260 du 9 décembre 1948, entrée en vigueur le 12 janvier 1951 aussitôt mise en révision,(2)

La Convention de 1948 sur la prévention et la répression du génocide nous donne une définition du génocide qui n'est, en réalité, qu'une énumération que l'on retrouve aujourd'hui dans notre Code Pénal (article 211.1 du Nouveau code pénal))

"Dans la présente convention, le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux,

- a) meurtre des membres du groupe,
- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe,
- c) soumission intellectuelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle,
- d) mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe
- e) transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe

2 - Clin d'oeil de l'histoire: le rapporteur chargé de réviser la convention pour intégrer les génocides du XX^e siècle était en 1969 le délégué rwandais Vicomède Ruhashyankiko.

NECESSITE D'UNE RECHERCHE

On perçoit bien à la lecture rétrospective de ce texte qu'il a inspiré la rédaction du nouveau code pénal français, mais qu'il pêche par défaut de conceptualisation, tout en s'inspirant lui-même du modèle historique du génocide accompli par les nazis au cours de la Seconde Guerre Mondiale.

Bref, en l'absence de tout effort sérieux de définition, cette énumération :

"Voue à la ruine toute construction d'une incrimination de génocide fondée sur le terrain du droit. Ils ne creusent pas assez ou ratissent trop large. La qualification des groupes offre une dérobade... Cette distance entre l'esprit et la lettre du droit a pour effet de banaliser le génocide alors que le projet de convention se proposait d'en souligner le caractère exceptionnel" (Yves Ternon "L'ETAT CRIMINEL" p.49)

Il n'y a pas à s'étonner que la confusion se soit installée. L'instrument international, fruit d'un compromis, n'aura donc servi à rien, d'autant que les Nations Unies se sont révélées incapables de mettre en place la juridiction internationale permanente apte à juger des crimes de génocide là où ils sont commis et continuent de se commettre.

Les résolutions du Conseil de Sécurité de l'ONU 808 et 955 n'ont pas fait oeuvre d'imagination.

La première du 22 février 1993 qui a institué le Tribunal International pour la poursuite des personnes responsables de graves violations du Droit Humanitaire commises sur le territoire de l'Ex-Yougoslavie depuis 1991.

La seconde du 8 novembre 1994 instituant le Tribunal International pour le Rwanda n'a fait que reprendre la définition du génocide de la convention de 1948 reconnaissant en cela que ce qui s'était commis là bas pouvait présenter les caractéristiques d'un génocide.

Alors quand prendra t-on la peine d'adopter une définition qui évite cette confusion, ces dérobades en même temps que les amalgames?

Les intellectuels, chercheurs, juristes, philosophes, historiens, écrivains, ont à cet égard une liberté de parole et d'engagement que les états ne possèdent pas et c'est à eux que revient ce redoutable privilège de tenter une démarche conceptuelle qui ne ménage mais non plus n'oublie ni ne blesse personne.

En partant des expériences connues ou vécues au cours du XX^e siècle, il devrait être possible de fixer les éléments constitutifs du génocide.

LES ELEMENTS FONDAMENTAUX DU GENOCIDE

Le génocide procède d'une idéologie qui trouve son expression politique dans un plan concerté visant à la destruction en tout ou en partie d'un groupe de personnes à raison de son appartenance ou de sa non appartenance à une nation, une ethnie, une religion.

La destruction du groupe de personnes ne s'entend pas nécessairement de l'extermination physique totale ou partielle des membres du groupe, elle s'entend de la contestation ou de la négation de son droit à l'existence en tant que groupe et de l'accomplissement d'actes criminels ou délictuels, atteignant les personnes de ce groupe dans leur intégrité physique ou dans leurs biens, dans le cadre de la mise en oeuvre du plan concerté.

Le génocide est ensuite un crime d'Etat qui implique une décision politique prise au niveau d'un état souverain et dont l'exécution est mise en oeuvre par les organes de cet état pour être exécuté soit par ses agents, soit par la population même de cet état, soit par les deux.

Paradoxalement, les crimes ou actes de guerre contraires aux Lois de la guerre ne sont que les instruments ou relais nécessaires à l'exécution du crime collectif qui, avant d'être un crime contre des personnes, est d'abord un crime contre l'esprit.

Le génocide est donc consubstantiellement un crime contre l'humanité qui peut, au moins dans ses débuts, n'atteindre ou ne viser aucune personne déterminée. En ce sens on doit admettre que le génocide existe à l'état latent dès l'adoption du plan concerté visant à la destruction du groupe dans son intégrité, son identité, sa tradition, sa mémoire et sa culture. En cela, le génocide apparaît bien comme la négation même de la personne humaine.

Une fois posés ces critères distinctifs qui prennent leur distance avec le droit, on perçoit mieux en quoi chaque génocide peut avoir sa spécificité et ses particularités sans pour autant perdre sa dénomination, ni banaliser les autres.

L'EXEMPLE DU GENOCIDE JUIF NE PEUT ETRE ISOLE

Pour prendre l'exemple du génocide des juifs, nul ne contestera qu'il procède d'une idéologie, qu'il a pris la forme d'un plan concerté au plus haut niveau de l'Etat et qu'il visait à l'extermination des juifs, mais aussi de la culture et de la tradition juive, et en cela il répond aux critères généraux précédemment dégagés.

Mais on fera ressortir en même temps:

- * que l'antisémitisme qui l'a nourri, venait du fond des temps et qu'il n'était pas propre au pays dans lequel la shoah s'est accomplie et qu'en dépit de la réprobation et de l'émotion qu'a suscitée sa révélation, l'antisémitisme subsiste,
- * que le génocide juif a visé et atteint les juifs partout où il s'en trouvait alors,
- * que l'accomplissement de la solution finale, stade ultime du génocide en marche dès la publication de Mein Kampf, a nécessité la participation active de l'industrie, de l'armée, de l'appareil d'état du parti national socialiste et la tolérance passive de tout un peuple,
- * que la mise en oeuvre de la solution finale a nécessité la mise en place d'une méthode scientifique industrielle pour l'extermination massive.

Mais est-ce pour autant parce qu'au Rwanda il n'y a pas eu de chambres à gaz et parce que le génocide reconnu n'a duré que 3 mois et qu'il a été exécuté par le peuple lui-même, sans la moindre clandestinité et enfin parce que les hutus qui l'ont accompli ne sont pas allés chercher en Tanzanie, au Zaïre ou au Burundi leurs victimes pour les exterminer, qu'on dira que le génocide n'a pas eu lieu?

Pas le même génocide que le génocide juif; mais génocide tout de même puisqu'il a donné lieu à une propagande préalable à un plan concerté pris en charge par un appareil d'Etat. (3)

Est-ce parce que sur le territoire de la Bosnie Herzégovine, il s'est produit un conflit armé qui avait pour objet de la part des Serbes la récupération de certains territoires, et que les bosniaques se sont armés pour résister à l'envahisseur, qu'on pourra contester la notion de génocide, dès lors qu'il s'agissait bien de la part des Serbes d'un plan concerté conçu au niveau de l'Etat pour détruire un peuple au nom de la purification ethnique notamment par le recours au viol imposé des femmes bosniaques par les militaires serbes et par les exécutions en masse des populations chassées des enclaves dont on vient de retrouver les traces dans les charniers de GLOGOVA près de SCREBRENICA.

Est-ce parce que les arméniens ont été traités par les "jeunes turcs" au pouvoir comme l'ennemi intérieur et rendu responsable de la défaite de Janvier 1915 et que l'extermination a commencé par le longs convois de déportation qu'on niera l'exécution d'un plan concerté par le parti UNION et PROGRES relayé par les organes même de l'Etat visant à l'élimination des arméniens ?.

3 - Cf l'ouvrage de JP CHRETIEN, JF DUPASQUIER, M.KABANDA, J. NGARAMBE "Rwanda les médias du génocide" aux Editions Karthala (c) 1995

LES SPECIFICITES DE CHAQUE GENOCIDE PRESERVENT LEUR TRAIT COMMUN

Chaque génocide aurait ainsi sa spécificité sans qu'il soit nécessaire qu'ils se reproduisent sur le modèle de celui qui a conduit la communauté internationale à se décider à le prévenir et à le punir, ils pourraient, tout en empruntant les traits communs de celui-ci s'en démarquer par des spécificités propres, qui sans en altérer la substance, n'en feraient pas disparaître la commune inspiration.

On ne s'épargnera sans doute pas la discussion, ni le débat sur le point de savoir si la démultiplication de ces spécificités n'en altère pas finalement la substance et s'il faut ou ne faut pas isoler le "modèle" avant d'en décliner les imitations, ou les reproductions.

Si la mémoire encore vive peut y inciter, l'esprit commande malgré tout de rechercher entre tous le plus petit commun dénominateur.

Plus ou moins efficaces, plus ou moins sophistiqués, plus ou moins barbares, ils participeraient tous de cette volonté commune et collective d'anéantir l'autre à raison de son origine.

La question fondamentale que je me pose depuis que je me suis plongé seul dans cette problématique est de savoir si la négation ne serait pas en définitive le commun dénominateur de tous les génocides.

LES TENTATIVES DE JUSTIFICATION ENTAMENT LE PROCESSUS DE NEGATION

Qui dit "ANEANTIR" sousentend "NIER L'AUTRE", pour le faire, il faut avoir des raisons.

Les justifications avancées par les criminels peuvent être différentes selon les latitudes et les époques mais il apparaît bien que la "justification" fondamentale réside d'abord dans la NEGATION de "l'autre" par définition indigne de vivre, présenté comme un danger pour la survie du groupe qui a décidé de son extermination.

La NEGATION se résume en définitive à une affirmation "*tu n'existes pas parce que je le veux*" !...

L'exterminateur ou l'Etat criminel, s'il ne parvient pas à dissimuler son plan génocidaire ou son dessein criminel, se doit cependant de le justifier aux yeux de l'opinion, soit qu'il ait besoin d'armer le bras de ceux qu'il mobilise pour l'exécution de son plan, soit qu'il ait besoin de se justifier à l'intérieur ou à l'extérieur.

C'est pour cette raison que le mythe, le mensonge apparaissent inhérents au génocide lui-même.

Les arméniens furent ainsi dénoncés comme l' "ennemi de l'intérieur". Les juifs comme "la pieuvre qui se répand sur l'Occident" et dans la propagande comme "des rats qui se démultiplient au point d'envahir l'espace", les bosniaques comme "des Moudjahidines désireux d'établir une République Islamique en Bosnie", les Tutsis comme "une élite dominatrice d'origine étrangère menaçant l'intégrité de l'Etat".

Du mensonge à la négation, il n'y a qu'un pas. Peut-on le franchir sans scrupule autrement que pour les besoins de la démonstration ?

La négation et le négationisme dont le concept a été forgé par réaction à l'usage du mot de "révisionnisme" dont se sont emparés les "assassins de la mémoire" sont-ils intrinsèques au génocide au point d'en constituer l'essence ou ne sont-ils qu'un épiphénomène greffé a posteriori sur le génocide pour tenter d'en réduire la portée, d'en justifier l'exécution, d'en effacer le souvenir et finalement d'en permettre l'achèvement ?

LES MULTIPLES VISAGES DU NEGATIONISME PARTICIPENT DU GENOCIDE

En réalité, le négationisme a plusieurs visages selon l'époque à laquelle il se manifeste, mais sous quelque forme qu'il resurgisse, il participe du génocide lui-même.

Il y a d'abord le négationisme des bourreaux eux-mêmes qui procède de la volonté de ceux qui le commettent d'occulter leur responsabilité ou leur culpabilité.

Il est plus commode de parvenir à ses fins, sans avoir à se soumettre au regard des autres. Cette volonté s'accompagne du désir de participer à la communauté des nations et d'accéder à la reconnaissance nécessaire à l'existence d'une identité, et lorsqu'il s'agit de la construction ou de la reconstruction d'une nation, il importe d'être admis dans le concert des nations par les autres et par la communauté internationale. Quoiqu'on en dise, il est impensable, voire impossible, de requérir cette reconnaissance identitaire en affirmant sa volonté génocidaire. La réprobation universelle l'interdirait. Il est donc nécessaire de "faire bonne figure" et d'occulter ce qui pourrait en altérer l'image. Il y a donc une nécessité négationiste existentielle qui ne tient pas comme pour les criminels de droit commun à la crainte du châtement, mais simplement à la possibilité d'accéder à la scène internationale et de s'y maintenir.

A cet égard, le langage employé par les bourreaux est particulièrement révélateur de l'équivoque entretenue. Comme il n'est pas toujours ni longtemps possible d'occulter la réalité, on s'empresse de lui donner une signification ambiguë. Les nazis ont employé, dès l'origine, le terme de solution finale pour signifier d'abord qu'il existait un problème: le problème juif et pour montrer ensuite leur volonté de le régler et de parvenir à leurs fins sans pour autant dire publiquement de quelle manière.

Le génocide avait commencé dès les premières mesures prises par l'appareil d'Etat contre les juifs, il devait s'achever par la "solution finale" censée parachever un programme déjà mis en place.

Mais pour autant, ces termes n'explicitent pas en quoi consiste cette "solution finale" (Endlösung) s'agit-il de l'extermination systématique des populations juives ou du transport des juifs vers l'Est (transportierung der Juden)? l'équivoque entretenue permettra à la communauté internationale de fermer les yeux et aux révisionnistes de les rouvrir.(4)

De la même façon, les Serbes utilisent-ils le terme de "purification ethnique" en lui-même déjà chargé de sens pour signifier leur volonté de reconstituer l'espace d'une grande Serbie, sans pour autant révéler leur volonté d'extermination des autres ethnies, qu'il s'agit a priori seulement de chasser des territoires qu'elles occupent.

4 - Etant observé que cette problématique recouvre la controverse et la polémique entre intentionnalistes et fonctionnalistes

LE SILENCE DES NATIONS, INSTRUMENT DU GENOCIDE

Mais le négationisme des bourreaux ne tromperait personne s'il n'existait finalement que dans le regard ou l'oreille des autres... (Les autres étant précisément les autres nations auxquelles il s'adresse) Sans la crédulité ou la complaisance des autres nations, les auteurs de génocide ne pourraient eux-mêmes survivre, la honte les submergerait trop rapidement et leur survie communautaire commande qu'elles se taisent ou qu'elles feignent de ne pas voir ou de ne pas comprendre.

D'où le silence gardé par les autorités lorsque la révélation leur a été faite de la réalité de l'extermination de juifs dès 1941, des bosniaques en 1992, des Tutsis dès 1990. (5)

Mais, aujourd'hui, le silence ne peut plus être si bien gardé. Quelles que soient les précautions prises par les états pour écarter les journalistes, retenir les témoins et préserver leur périmètre de souveraineté, l'information a non seulement les moyens, mais aussi les relais nécessaires pour circuler. Il convient dès lors de l'orienter pour que la brutalité de son message n'affecte pas le repos des consciences prompts à s'endormir ou à se rassurer.

Alors surgissent les explications et les amalgames: Les horreurs de la guerre ne seraient que les résultats malheureux de l'incorrigible condition humaine condamnée par le destin à entretenir ses vieilles haines et parce qu'elles sont vieilles, les haines trouveraient droit de cité.

Ainsi par exemple en ex-yougoslavie, dissuadera t-on l'opinion de s'enflammer pour la Bosnie en évoquant l'existence d'une vieille rivalité entre les Serbes et les Musulmans en appuyant sur ce dernier substantif chargé qu'il est aujourd'hui de fanatisme et d'intégrisme, en faisant ressortir la complexité d'une guerre civile (expression qui eut un temps la faveur de "François Mitterrand") permanente ou latente entre les communautés qui peuplent les Balkans.

Au nom du principe de non ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains, compensé par le devoir d'ingérence humanitaire qui dispense les politiques de prendre parti, on se refuse à dénoncer la réalité, l'agresseur et à reconnaître les victimes qu'on a vite fait de renvoyer dos à dos.

5 - Cf à cet égard l'ouvrage collectif issu du Tribunal permanent des peuples "LE CRIME DE SILENCE" le génocide arménien collection CHAMPS chez FLAMMARION.

LE NEGATIONISME COMME "RAISON OU DEVOIR D'ETAT"

Le négationisme des autres n'est pas un renfort apporté aux bourreaux qu'on dénonce tout en les fréquentant, il est une protection que l'on s'accorde pour rester en dehors. On a suffisamment dénoncé le tort que cette attitude a causé à l'Europe pour qu'il soit besoin de s'appesantir.

Mais c'est chaque fois la même chose. Alors que l'on savait à Paris ce qui se tramait à Kigali entre les dirigeants, la famille du Président, les interhawames pour le maintien de la domination politique des Hutus, on a feint de croire que le déferlement de la violence qui s'est manifestée au lendemain de la mort du Président Habyaramana n'était que l'explosion d'un conflit latent ancestral, inévitable et récurrent de vieilles haines raciales entre Hutus et Tutsis confrontés en alternance aux rivalités tribales que la France cherchait à tempérer.

On a évacué jusqu'à l'idée même du génocide, au nom de la souffrance vécue par le peuple juif. Ce qui se passait au pays des grands lacs relevait tout au plus de la barbarie qu'il fallait dénoncer et réprouber, mais en aucune façon d'un projet politique élaboré au plus haut niveau de l'état visant à éliminer l'autre désigné comme indigne de vivre ou de survivre en présence d'une race ethniquement pure menacée par le péril des Tutsis venus d'on ne sait où, en tous cas du fond des âges.

Evacuant même, un temps de raison, pour la pureté du raisonnement, l'hypocrisie d'une attitude politique française largement fondée sur la volonté d'évacuer les compromissions du pouvoir local avec les dirigeants du pouvoir politique en place à l'Elysée, il s'est produit un mécanisme très efficace d'évacuation de la responsabilité de la France dans ce drame, par l'occultation des véritables mécanismes du génocide. En bref, la France avait intérêt à nier le génocide.

Elle l'a présenté et fait passer pour un règlement de comptes se situant dans un processus politico militaire de rivalités ethniques imaginées entre Hutus et Tutsis. Au nom de la sagesse occidentale qui fait grossièrement des noirs, des barbares déchirés par leurs rivalités ethniques, si ce n'est des singes incapables de se contrôler, on a commodément occulté la réalité et nié le génocide, et l'attitude actuelle qui consiste à inciter les Tutsis, revenus au pouvoir à Kigali, à laisser revenir les Hutus qui se sont réfugiés au Zaïre, pour que s'établisse une paix civile sur le territoire du Rwanda n'est rien moins qu'une hypocrisie dans la mesure où elle occulterait la spécificité du génocide Rwandais.

LES PRECEDENTS DICTES PAR LA RAISON D'ETAT

Dans le domaine de la collaboration dans la négation du génocide, la toute nouvelle parution du LIVRE NOIR qui est un recueil de textes et témoignages réunis par Ilya EHRENBORG et Vassili GROSSMAN, (6) nous révèle que l'intérêt tout particulier que STALINE s'est mis à porter aux juifs à partir de 1946, au point de parachever l'entreprise d'HITLER, l'a conduit à empêcher le Procureur Soviétique RUDENCKO de le produire au procès de NUREMBERG et à en interdire la publication, à en faire détruire le plomb chez l'imprimeur avant de faire exécuter les membres du comité fasciste juif qui s'étaient rassemblés pour en assurer la coordination, alors qu'il n'y avait pas de documents plus accablants pour établir le crime des nazis par la réunion des témoignages des juifs d'Ukraine et de Russie sur *"l'extermination scélérate des juifs par les envahisseurs fascistes allemands dans les régions provisoirement occupées de l'URSS et dans les camps d'extermination en Pologne pendant la guerre de 1941-1945"*

Ayant personnellement, en avril 1980, accompli le voyage à Auschwitz et à Varsovie dans le cadre du procès FAURISSON, je ne pourrai jamais oublier les termes du marché que les officiels polonais de l'institut d'Histoire de Varsovie m'ont offert après m'avoir montré certains documents d'origine russe qu'ils possédaient, mais que l'Occident ne connaissait pas *"nous vous les enverrons à votre retour à Paris lorsque vous aurez fait une conférence de presse pour expliquer que ce sont les polonais et pas particulièrement les juifs qu'on a gazés à Auschwitz"*.

Comme quoi, chacun à sa manière peut avoir intérêt à un moment donné de son histoire à occulter le génocide de l'autre.

LE NEGATIONISME COMME LIBERTE D'OPINION ET D'EXPRESSION

Enfin, le négationisme de ceux qui, a posteriori, veulent réhabiliter l'honneur compromis de ceux que l'histoire a pris en défaut, survient généralement quelques années après les faits. Il se prévaut de la liberté d'expression mais aussi et surtout de la nécessité pour tout chercheur en quelque domaine qu'il exerce son art, de remettre en question les vérités acquises.

Il rencontre évidemment l'assentiment de l'intelligentzia et de la jeunesse. La première au nom des principes, la seconde au nom de l'ignorance. La démarche est respectable dans son principe. Elle reste discutable dans sa méthodologie. En tout cas, il ne s'est pas trouvé de juges en France pour la condamner, au nom des droits de l'Histoire et de la liberté des historiens. Tout au plus ont-il regretté que FAURISSON n'ait pas trouvé un mot de compassion pour ses victimes et reproché à B. LEWIS d'avoir manqué de prudence.

Apparemment sans lien avec le génocide qu'il se propose de contester, le négationisme échappe aux données de la science. Il prend figure de doctrine, il devient systématique, récurrent et consubstantiel au génocide qui semble ne pouvoir exister sans porter en lui-même sa propre négation par ses auteurs, par ses spectateurs et par ses commentateurs.

LA DIMENSION PSYCHANALITIQUE DE LA NEGATION

Consubstantiel au génocide qu'il accompagne dans sa préparation, dans son exécution et jusque dans sa justification, le négationisme n'est pas une falsification a posteriori de l'histoire ou de la vérité. Il est l'histoire: l'histoire déformée, l'histoire arrangée, l'histoire inventée.

En cela, il révèle l'aspect paroxystique ou paranoïaque du génocide lui-même, sorte de maladie mentale des Etats qui développent, jusqu'à l'absurde, leur propre angoisse, leur volonté de puissance, ou tout simplement la recherche de leur identité par négation d'autrui et de son droit à l'existence.

Nier l'existence d'autrui, c'est forcément nier ses propres souffrances puisqu'on ne lui reconnaît pas la dignité de l'homme et qu'on le traite comme un numéro ou comme une bête nuisible.

Au delà de l'auto justification, l'Etat génocidaire attend la reconnaissance de l'humanité pour l'acte de salubrité publique qu'il accomplit.

Ce n'est ni une minorité, ni un groupe d'hommes qui sont atteints. En détruisant la vermine, en extirpant le mal, l'Etat génocidaire accomplit son devoir, il ne peut donc admettre ni comprendre qu'on l'accuse de génocide.

La négation du génocide arménien en est l'illustration la plus parfaite. Il fut accompli par le mensonge et accompli dans le mensonge. Il demeure entretenu dans le mensonge puisque l'évocation même du génocide est considérée en Turquie comme un délit.

Lorsqu'elle est devenue membre de l'ONU en 1945, la Turquie a signé la convention sur le génocide, l'Etat Turc lui-même semblait avoir oublié le passé. *C'est seulement dans les années 1960, lorsque la cause arménienne s'est réveillée à la faveur du cinquantenaire des événements de 1915 que le gouvernement Turc a modifié sa stratégie: il ne se contente plus de nier les faits. Il étoffe sa négation par "des travaux historiques" qui expulse définitivement les arméniens du passé turc. L'Arménie est seulement une "expression géographique". Il n'y eut ni Arménie historique, ni Arméniens en Turquie, seulement des Hittites qui se prétendaient arméniens. La négation atteint son point extrême: elle démontre l'inexistence de la victime" (Ternon "l'Etat Criminel" p.195).*

Ce faisant, elle ponctue et parachève le génocide de 1915 en même temps qu'elle en révèle l'intention. Il s'agissait bien de faire disparaître un peuple; son identité, ses traditions, sa langue, sa mémoire. On perçoit de cette manière à quel point le génocide est d'abord dans l'intention un crime contre l'esprit et contre l'humanité avant de se manifester dans son exécution comme une accumulation d'exactions, de persécutions, d'actes inhumains, de tortures, de meurtres. Tant qu'on n'a pas fait le lien avec l'intention on a pas pris la mesure du génocide qui est d'abord la négation de l'autre et de son droit à l'existence. Les actes criminels accomplis ne révèlent pas par eux-mêmes leur motivation.

LE ROLE DE LA PROPAGANDE ET DES MEDIAS

La barbarie et la cruauté si constamment renouvelées ne traduisent pas la spécificité du génocide. Tout en se développant de différentes manières et à différentes époques, le négationisme prend son sens dans l'intention et le projet d'Etat génocidaire ne peut s'accomplir sans l'aide d'une propagande, d'un complot d'état, ni sans le relais des médias et de l'opinion.

Le processus négationiste du génocide arménien qui est en marche depuis qu'il a eu lieu en est bien l'illustration.

1. *Les arméniens ont provoqué le jeune pouvoir Turc, il convenait de les mettre au pas.*
2. *Les déportations et les massacres perpétrés ne procédaient pas d'un plan concerté.*
3. *Le nombre des victimes est très exagéré.*

Toutes ces explications a posteriori n'ont été rendues possibles que par le soin pris dès l'origine par le pouvoir turc de falsifier les archives.

Il y a dans cette démarche démentie par les historiens et les témoins un côté enfantin qui relève d'une structure paranoïaque qui trouve son expression dans la formule raccourcie et absurde: *rien n'est arrivé et pourtant ils l'ont bien mérité.*

Comme l'enfant pris sur le fait, et mis en présence de l'évidence de son mensonge ou de son larcin, l'Etat criminel s'installe dans la négation tout en cherchant à se justifier aux yeux de son opinion, comme l'enfant auprès de ses parents.

Toutes proportions gardées, on retrouve dans la démarche négationiste du génocide des juifs cette même contradiction mise en lumière par le film de LANZMAN *"on a beaucoup exagéré et de toutes façons ils l'ont bien cherché"*.

Sans qu'on puisse les tenir pour complices du génocide, les négationistes en sont les continuateurs. En effet, le génocide ne s'épuise pas par l'accomplissement des derniers actes d'extermination. Il se continue et se perpétue par sa négation. De la même manière, qu'il ne commence pas seulement par ses actes d'exécution qui conduisent à l'élimination physique des membres du groupe visé, mais par la mise en place du plan concerté, il se poursuit par sa propre négation qui atteint les victimes dans leur identité et dans leur mémoire.

C'est le sens du titre de la chronique de P. VIDAL NAQUET "les Assassins de la mémoire" et de Nadine Fresco "les Redresseurs de Mort" et ceux qui n'ont pas perçu cette participation des négationistes d'aujourd'hui aux génocides d'hier ne comprendront jamais qu'il est aussi nécessaire de se protéger contre le négationisme qui, a posteriori, est aussi un acte génocidaire qui parachève l'exécution du plan concerté visant à la destruction totale ou partielle du groupe visé.

Le génocide est donc bien d'abord une négation.

LA TENTATION DU NEGATIONISME

Cette constatation devrait inciter chacun, qu'il soit proche ou lointain du drame que constitue chaque génocide, à ne pas rester passif et à ne pas accepter, telle qu'elle est proposée, l'explication qui en est donnée par les pouvoirs publics ou par les médias.

Le génocide est en lui-même un concept diabolique que notre conscience a tendance à rejeter, voire à évacuer. L'admettre même chez les autres est en soi un acte de désespoir dans l'humanité et la volonté de vivre et de survivre implique nécessairement qu'on cherche à l'occulter, à l'oublier ou à l'effacer.

L'expérience montre que toutes ces tentatives ont des effets contraires et qu'il vaut mieux regarder la réalité en face.

Regarder la réalité en face n'implique pas qu'on prenne tous les massacres et crimes de guerre, toutes les guerres civiles et exactions commises au nom ou par les Etats pour leur défense ou pour la conquête de leur espace vital et de la richesse nécessaire à la survie des populations pour des génocides.

A abuser du terme, on risque évidemment de le galvauder et chacun des groupes qui a eu à subir dans l'histoire un génocide est particulièrement vigilant à empêcher en ce domaine l'abus de langage.

L'actualité récente nous en a fourni deux exemples, les mouvements intégristes qui luttent contre l'avortement et les mouvements internationalistes de défense de l'environnement ont respectivement évoqué à tort le génocide des foetus et celui des populations du Pacifique-Sud. Cette dérive est trop évidente pour qu'on y insiste.

Le questionnement en discussion qui subsiste est celui des victimes. La reconnaissance des génocides en marche porte t-elle en elle-même un danger de banalisation ou un risque de négation des génocides du passé ? La revendication de l'exemplarité ou de la primauté d'un génocide particulier ne risque t-elle pas de faciliter l'entreprise négationniste de tous ceux qui ont aujourd'hui intérêt à occulter la culpabilité des nouveaux criminels contre l'humanité ?

La double question lancinante évoquée au début de cette réflexion à propos de la définition du génocide revient à la conscience. Elle oblige à la comparaison au delà de la raison, comme s'il s'agissait d'un exercice de style.

LE "GENOCIDE-MODELE" DU XX^e SIECLE

Le modèle obsessionnel du génocide du XX^e siècle finit par s'imposer, mais il s'avère que les hommes, qui feignent de ne pas vouloir l'oublier, se montrent tout à fait capables de récurrence. Simplement la récurrence n'implique pas nécessairement qu'on recommence de la même manière. On peut s'inspirer du modèle ou prendre ses distances pour s'en démarquer et échapper à l'opprobre qu'il suscite.

La persécution, l'arrestation, la déportation et l'extermination des juifs et des tziganes procédaient d'une idéologie qui s'inscrit dans le programme politique d'un homme, d'un parti et d'un régime selon laquelle les juifs et les tziganes ont été poursuivis, chassés, exploités, spoliés, exterminés pour ce qu'ils étaient, parce qu'ils étaient nés juifs ou tziganes et non pour ce qu'ils faisaient ou pour ce que leurs ancêtres avaient fait.

Le juif entendu au sens de concept, représentait le mal absolu qu'il s'agissait d'éradiquer à la fois dans sa population, dans sa tradition, dans sa religion et dans sa culture.

Cet ensemble de crimes contre l'humanité que l'on désigne désormais sous le vocable de la "shoah", ne trouvait aucune justification dans une agression, une domination, une persécution que les juifs auraient commise, établie ou perpétrée dans une contrée quelconque, dans un temps plus ou moins reculé ou rapproché.

La shoah n'apparaissait pas nécessaire ni utile à l'exercice du pouvoir par ceux qui les ont exécutés, ni à la pérennité du régime mis en place pour le conquérir. Bref, elle n'était pas non plus la réponse immédiate à une nécessité stratégique, politique ou militaire.

La shoah est elle pour autant achevée parce qu'elle a fait l'objet d'une réprobation unanime de la conscience universelle, de la communauté des nations. On a cru qu'elle s'était terminée en même temps que la victoire des alliés et la défaite du III^{ème} Reich.

Le verdict de Nuremberg et le procès de Tel Aviv n'ont pas évacué le négationisme qui a resurgi depuis et les appareils judiciaires occidentaux ne se sont pas, depuis, montrés très prompts à faire le lien entre les crimes dénoncés et l'idéologie qui les inspirait.

De ce malheur absolu, sont nés un complexe de culpabilité des générations qui se succèdent, en même temps qu'un espoir, une mémoire et un état qui ont amené les survivants à croire au nom du PLUS JAMAIS CA que "ça" ne pouvait plus recommencer, à croire que le sacrifice du peuple juif qu'on a un temps présenté comme un holocauste, servirait au moins à sauver l'humanité du désespoir.

Et pourtant ça a recommencé plusieurs fois, et en plusieurs endroits sur la planète. Au Cambodge en 1975, en Bosnie en 1992/1993, au Rwanda en 1994.

LA NEGATION EN ORDRE DE MARCHE AU RWANDA

Alors bien sûr, il y a des différences entre les nouveaux génocides et celui qui sert de référence à l'humanité.

A la différence du génocide des juifs, par exemple le génocide des rwandais a l'air d'être artisanal, improvisé, désordonné et pourtant il a eu lieu.

il n'a pas été exécuté scientifiquement, industriellement par un petit nombre d'hommes longuement et méthodiquement préparés pour son exécution.

il n'a pas été exécuté dans la clandestinité, encore que toutes proportions gardées il est relativement passé inaperçu tant il a été rapide, sauvage et en dehors du regard des caméras.

il n'a eu pour théâtre d'opération que le territoire du Rwanda, et n'a pas débordé les frontières en cela que les Hutus ne sont pas allés chercher les Tutsis au Burundi ou en Angola pour les déporter et les exterminer.

Mais à l'égal du génocide des juifs, il a donné lieu à un endoctrinement préalable, il a été pris en charge par un appareil d'Etat, il a été perpétré alors que les Tutsis et les Hutus vivaient en bonne harmonie sur le territoire du Rwanda.

Dès lors qu'il s'agit bien d'un crime d'Etat visant une catégorie de population en raison de son origine et dans le but d'éliminer physiquement cette catégorie, il est indéniable qu'il s'agit bien d'un génocide.

LES MEDIAS EN SONT LA CAUSE

Il apparaît aujourd'hui à la réflexion qu'on s'est complètement trompé, que l'opinion française, belge et internationale a été manipulée et que faute d'informations, ou plutôt faute d'avoir eu le souci et le scrupule de les rechercher, on s'est installé dans une vérité qui ne nous dérangeait pas outre mesure et finalement nous convenait.

Aujourd'hui que nous sommes informés par les enquêtes des journalistes et des représentants des ONG et finalement des observateurs de l'ONU, nous ne pouvons plus ignorer:

Que l'entourage du Président de la République et le parti politique qui le soutenait avait, dès cette époque, énoncé comme programme l'élimination de la "vermine Tutsi",

Que l'élimination des Tutsis a été conçue, préparée et exécutée par l'appareil d'Etat du temps du Président Habyaramana,

Qu'elle n'a pas commencé le 6 avril 1994 pour s'achever lors de la prise de Kigali par les Tutsis en juillet 1994 mais qu'elle a débuté dès 1990,

Que cette propagande raciste a été encouragée et diffusée auprès de la population par les organes de communication modernes comme la "Radio de mille collines".

Que le plan d'extermination avait été élaboré avant la mort du Président Habyaramana, notamment par l'établissement de listes de personnes Tutsis à abattre et par la distribution dans la population de machettes qui allaient servir à l'exécution physique sur le terrain des familles entières fichées, repérées, désignées pour être les victimes d'un génocide.

Que le déclenchement des opérations d'extermination des Tutsis n'a pas été le fruit d'une fureur populaire spontanée, mais l'exécution collective d'un plan qui devait assurer aux Hutus la domination et la maîtrise du pouvoir qu'ils sentaient menacé par les accords d'Arusha qui prévoyaient l'ouverture des institutions et des organes de l'Etat aux Tutsis.

LES IDEES RECUES ONT FAIT LE RESTE

Comment, un génocide ! Le génocide, on sait ce que c'est: *"c'est une entreprise d'Etat préméditée, organisée, sophistiquée procédant d'une idéologie qui donne naissance à un système sophistiqué, politique, industriel, visant à l'élimination d'une catégorie de population en raison de son origine. Ce n'est pas le nombre des victimes, ni même l'atrocité des crimes qu'elles ont subis qui peut permettre d'évoquer le concept de génocide"*.

Le génocide implique un minimum de civilisation et l'intervention des intellectuels accouplés contre nature avec une machine d'Etat dominée par un parti ou par un pouvoir dictatorial.

Comment faire un tel amalgame avec une situation de simple guerre civile, fut-elle sous tendue par des haines raciales ou tribales ? Non, décidément, il y avait sans doute eu des crimes de guerre, des atrocités, des milliers de victimes peut être un million, voire des crimes contre l'humanité, mais de là à parler de génocide, n'y a t-il pas abus de langage comme il y en a eu tant et tant jusque dans la récente dénonciation des essais nucléaires sur l'atoll de Mururoa.

Et puis a t-on déjà vu les victimes d'un génocide renverser leurs bourreaux en place et prendre le pouvoir au lendemain même de l'exécution du plan génocidaire".

LE RECOURS AUX CLICHES VEHICULES PAR LE RACISME DISPENSE D'Y VOIR CLAIR

Mais la télévision n'avait pas pu filmer l'horreur. Seuls les témoignages des survivants recueillis sur place par les ONG, (MSF - HSF - CLADHO - AMNESTY - LIGUE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME) en rendaient compte. On avait appris ces exécutions de masse à la machette commises dans les villages et jusque dans les églises où les populations Tutsis s'étaient réfugiées.(7)

Encore les consommateurs d'informations confidentielles que nous sommes, avaient ils bien du mal à s'y retrouver entre les Hutus et les Tutsis. On avait vite fait de les considérer comme des tribus rivales qui réglaient à "l'Africaine" en bons sauvages qu'ils demeurent malgré tout leurs contentieux héréditaires qui voyaient tantôt le succès des uns et l'écrasement des autres. Tout cela prenait la couleur et l'odeur d'une lutte ethnique sauvage pour la conquête du pouvoir, en dépit des efforts de la communauté internationale pour tenter de restaurer la démocratie et amener petit à petit les Hutus au pouvoir à instiller dans les institutions des représentants de la Compagnie Tutsi.

De là à voir un "génocide" dans l'exécution massive des Tutsis par les Hutus, il y avait une marge, d'autant plus difficile à abolir que les envoyés de l'ONU accréditaient cette thèse de la rivalité ethnique ancestrale que la bonne conscience des organisations internationales ne parvenait pas à abolir et que les autorités françaises cherchaient à faire oublier la part qu'elles avaient prises jusqu'au plus haut de l'Etat dans l'installation et le maintien au pouvoir de la Caste du Président Habyaramana avec lequel le Président Mitterrand et son fils Jean Christophe entretenaient des liens personnels.

C'était tellement plus commode de faire entrer le drame des populations Tutsis dans des schémas à l'occidental qui faisaient l'économie d'un retour en arrière sur soi-même et sur la responsabilité française dans la préparation et l'éclosion de cette tragédie qu'on n'a pas cru au génocide rwandais.

7- Cf, le très beau reportage d'ARTE "Maudits soient les yeux fermés", diffusion le

LA REPRESENTATION DE LA REALITE RWANDAISE PAR LES MEDIAS OCCIDENTAUX

Que sait-on de ce qui s'est passé au Rwanda ?

Ce qu'en a rapporté la télévision de juin à août 1994 au moment de l'opération Turquoise où il apparaissait après 3 mois de guerre civile entre Hutus et Tutsis déclenchée par la mort du Président Habyaramana, que les Tutsis venus de l'extérieur et en particulier de l'Angola où ils s'étaient réfugiés, depuis plusieurs années, avaient conquis par les armes le pouvoir à Kigali et que les Hutus ont décidé de fuir leur pays et d'abandonner leurs biens et leurs maisons pour se réfugier en hâte et en ordre dispersé au Burundi ou au Zaïre où ils ont été cantonnés dans des conditions de précarité abominables qui les ont rendus victimes du typhus et du choléra.

On s'est apitoyé sur le sort de ces malheureux que la télévision française a pu filmer, sur les conditions sanitaires déplorables de ces camps de réfugiés.

On s'est senti fier et déçu parce que de tous les ex-colonisateurs et de tous les pays de l'ONU, la France a été la seule à envoyer pour deux mois le contingent pour faire le sale boulot qui consiste à enterrer les morts pour enrayer l'épidémie.

On a le souvenir de la visite sur place de Monsieur BALLADUR venu encourager le contingent français et assurer les populations africaines de la non ingérence de la France dans le conflit.

Bien sûr, il y a eu des journalistes plus curieux et moins prêts à gober cette fable tellement française. Ils n'ont pas manqué dans les colonnes des journaux d'attirer l'attention sur le fait que les Hutus réfugiés étaient partis avec leurs armes et s'entraînaient pour préparer leur contre offensive. Ils ont tout de même rappelé ce qui s'était passé entre le mois d'avril et le mois de juin 1994 au lendemain de la mort du Président Habyaramana.

La déferlement de la haine et de la violence des milices et de la population Hutus à l'encontre des Tutsis et des Hutus modérés qui en quelques semaines a cependant bel et bien causé la mort de 500.000 personnes dont le seul point commun est d'être né Tutsis et d'avoir refusé la haine et la violence.

LE RETOUR A LA REALITE

Aujourd'hui, les victimes du génocide se mélangent à celles du choléra, les Tutsis sont au pouvoir à Kigali, les hutus sont aux Portes, réfugiés, chassés, malmenés; la plupart hésite à revenir par crainte des représailles et la justice est impuissante, les autres ont soif de revanche et l'ONU ne trouve de remontrances à faire qu'à ceux qui tentent de faire face pour reconstruire ce pays et sauver sa mémoire.

Petit à petit l'idée de l'oubli et du pardon fait son chemin, ne serait ce qu'à raison de l'immensité de la tâche qui consisterait à juger les criminels.

Finalement, la revanche des militaires ou l'intervention des diplomates apparaissent actuellement pour la communauté internationale comme les précieux outils de la négation des génocides qu'il s'agit d'effacer parce qu'on n'a pas su les empêcher.

La PAX AMERICANA sigée à DAYTON et l'arrivée sur le territoire de l'Ex-yougoslavie de 20000 GI'S chargés de mettre en place le plan de partition accepté pour un temps par les dirigeants Serbes Croates et Bosniaques, risquent d'avoir le même effet.

La victoire du FPR au lendemain du génocide et la reprise du pouvoir par les Tutsis en juillet 1994 comme les succès remportés par les bosniaques au cours de l'été ont soulagé la conscience universelle et déclenché des réactions attendues depuis longtemps, mais en même temps estompées les traces du génocide et l'urgence qu'il y avait à le dénoncer, à en préserver la preuve et la mémoire.

LE PROCESSUS NEGATIONISTE EN BOSNIE

Que s'est il passé en Bosnie ?

Voilà d'abord un peuple clairement identifié à raison de son origine qui remonte à l'empire Ottoman et qui est reconnu comme étant une entité musulmane. Il fait partie d'un conglomérat de peuples tantôt hostiles tantôt réunis qui dans le dernier état de l'après guerre se trouvait regroupé avec d'autres à l'intérieur de la Fédération Yougoslave.

La Slovénie et la Croatie ont déjà proclamé leur indépendance et les Serbes l'ont acceptée, tout en s'emparant des territoires Croates qu'ils revendiquaient. La situation semble figée par la reconnaissance successive de la Slovénie et de la Croatie par l'Allemagne et par l'Union Européenne. Les Serbes ont pris VUKOVAR et DUBROVNIC.

Ils peuvent s'attaquer à SARAJEVO. Ce n'est pas tant la Bosnie Herzégovine en elle-même qui constituait un appât pour les Serbes. C'est qu'il existait des Serbes en Bosnie qui avaient vécu en bonne intelligence avec les bosniaques musulmans et les bosniaques croates au sein d'un état pluri-culturel où nul ne dominait l'autre et où chacun vivait en bonne intelligence avec son voisin sans se préoccuper de son origine. Les Serbes de Bosnie étaient à l'origine favorables au maintien de la Bosnie Herzégovine au sein de la Fédération Yougoslave qu'ils continuaient à dominer.

Les bosniaques d'Alizca IZETBEGOVIC favorables à l'indépendance, se sont vus reconnaître cette indépendance par les USA et par la Communauté Européenne qui ont -il faut bien le dire- encouragé au nom du principe d'auto détermination les mouvements nationalistes sans mesurer les conséquences qu'ils auraient.

Dans le concert des nations, la Bosnie apparaissait, aux yeux des naïfs que nous étions, comme le modèle d'une nation européenne qui avait apporté à la civilisation occidentale une contribution unique fondée sur la pratique d'une coexistence multi-ethnique.

Il n'en était pas de même pour les Serbes qui, après leur répétition générale en Croatie, n'eurent aucune difficulté à conquérir les régions frontalières de la Serbie et relier Belgrade à Banja Luka.

C'est alors que devait commencer le nettoyage ethnique devenu la "purification ethnique" pour leur porte parole, devenu depuis le maître de la République autoproclamée des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, les bosniaques musulmans voulaient établir une république islamique en Bosnie.

Ainsi tout a commencé par un mensonge ou un fantasme d'origine ethnique ou religieuse. L'ennemi qui ne s'est pas déclaré comme tel est cependant identifié dans le regard des Serbes comme le danger, le péril qu'il convient d'éradiquer, le groupe réel des bosniaques d'origines diverses est identifié comme un parti musulman, islamique, intégriste, opposé à l'Occident Chrétien qu'il s'agit de défendre contre la menace islamique.

Très rapidement, les Serbes se livrèrent au nom de la défense de l'intégrité et de la pureté de la civilisation chrétienne Serbe à l'extermination des musulmans: pillages, déportations, viols collectifs, que très vite les observateurs dénoncent comme des exactions, pire comme un génocide. L'ONU est aussitôt saisie et se voile la face en se réfugiant dans l'humanitaire.

La première réaction officielle fut celle du président BUSH qui, aussitôt après la diffusion par la télévision des images des prisonniers bosniaques dans les camps Serbes, répandit le mythe confortable pour les observateurs *"d'un conflit inter ethnique tortueux et compliqué résultant de haines séculaires"*.

On constate aujourd'hui que son successeur a abandonné ce langage depuis que les USA ont provisoirement réglé le conflit territorial.

Deux ans plus tard, on entendra le même discours à propos du Rwanda pour ne pas avoir à intervenir, ni à discerner les prémisses et les signes d'un génocide là comme ici, et on ne peut s'empêcher de penser que cette explication, retenue par les médias, intensifiés par eux et avalée comme telle par l'opinion, a contribué à induire dans l'esprit de la communauté juive, qu'il y avait de l'abus à évoquer le génocide à propos de tels conflits qui pour barbares qu'ils apparaissent trouvaient aux yeux de nos dirigeants des explications si ce n'est des justifications dans la préexistence de conflits inter ethniques ancestraux, fussent-ils imaginaires.

Le négationisme avait déjà fait son chemin, inspiré cette fois par la Communauté des Nations qui ne pouvait supporter d'avoir une fois de plus à assumer la responsabilité du silence, de l'impuissance et de l'inaction.

Le sentiment d'abandon et le désespoir des bosniaques procèdent ainsi davantage de cette occultation de leur identité et de leur mémoire, non pas tant par leurs bourreaux que par ceux qui les observaient et couvrirent ainsi de leur lâcheté, ces exactions.

**LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE RESTE SOURDE A L'APPEL
DES VICTIMES**

ELLE NE REpond QU'AUX MEDIAS

Le constat apparait donc en cette fin de siècle désespérant.

La communauté internationale qui s'est fixée pour règle de ne jamais laisser se produire le crime de génocide en se dotant des instruments juridiques appropriés pour le condamner et le prévenir, ne les a jamais utilisés à bon escient en tous cas à temps pour les empêcher.

Mais lorsqu'ils se sont annoncés et produits, elle s'est empressée de les gommer à l'instant même où ils apparaissaient pour ne pas avoir à en supporter l'image ni en assumer la culpabilité.

Les criminels qui l'ont compris, ont ainsi pu impunément accomplir leur crime.

Ils ont connu quelques revers au cours de l'été qui leur ont été infligés par les bosniaques, par les croates, par l'OTAN et par la France en particulier, mais finalement l'essentiel avait été accompli, le nettoyage ethnique ponctué par la reprise des enclaves de SREBRENICZA et de GORADZE sous l'oeil indifférent de l'opinion internationale.

Les américains ont pu intervenir enfin, afin d'imposer leur 'pax americana' qui laisse entier le problème de la mémoire et du génocide.

Le succès de la diplomatie américaine efface ici le souvenir des victimes invités à reconstruire leur pays sous l'oeil bienveillant des GI's de Clinton tout heureux de s'offrir un tel succès un an avant sa réélection.

Il reste maintenant aux victimes à faire entendre leur voix que couvre le vacarme médiatique de la paix retrouvée. Il leur faudra bien du courage pour prendre la parole. Aidons les sans réticence ni arrière pensée. Pour y parvenir, il faut s'en convaincre soi-même.

'OUI, LE GENOCIDE EST BIEN UNE NEGATION'

*Ce texte qui remonte à 1999 sera évoqué le
19 mars 2007 par M^o Jovanneau lors de son intervention
lors du séminaire de la Commission des libertés civiles du
Parlement Européen*